

## DELIBERATION 2021-65

LE VINGT-SEPT MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DOUZE MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS :** M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN - MME MOUGIN – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPRAU – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE - MME OMS

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** MME PIACENTINI- MOREAU procuration à M. HIVIN – MME FERRAI procuration à M. RIO - M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE - M. ODIN procuration à M. RIO - MME GUIRAUD procuration à MME MYSONA – M. BOISSEAU procuration à MME OMS - M. LACOMBRE procuration à M. FONTVIEILLE

MME FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Adhésion au réseau +SiO+**

Depuis 2014, +SiO+ est devenu l'opérateur culturel régional référent dans le champ des musiques du monde et traditionnelles en région Occitanie. Cette structure favorise la libre circulation des œuvres et des artistes du bassin Méditerranéen, en se positionnant comme un centre de création innovant dans la manière d'aborder la coopération et la création musicale.

Avec l'ensemble de ses partenaires, le +SiO+ s'engage de façon dynamique dans le repérage d'artistes contemporains et l'accompagnement à long terme dans leur parcours artistique. Il crée également des liens avec les publics des territoires de la région Occitanie en développant des rencontres, ateliers, répétitions publiques et autres actions pédagogiques selon les étapes de travail de recherche et de création des artistes soutenus.

La programmation musicale du Chai du Terral, ouverte sur les musiques du monde et s'inscrivant dans la volonté de favoriser les rencontres avec le territoire Occitan, trouve sa place dans la coopération avec le réseau +SiO+.

Afin de renforcer le parcours EAC dans lequel la commune s'inscrit en tant que structure test du bassin Montpellierain, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au réseau +SiO+.

Montant de l'adhésion au réseau +SiO+	Budget demandé par le Chai du Terral
52,75 € TTC	52,75 € TTC

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 08/06/2021

**SLO**

ID : 034-213402704-20210527-2021\_65-AR

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	<b>UNANIMITE</b>
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au réseau +SiO+ au titre du collège des coopérants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**François RIO**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

